



	DÉCLARATION DES PERFORMANCES Conformément au Règlement produits de construction n°305/2011
	DoP N°15/0827

1. Code d'identification unique du produit type :
DIAGER EPOXY PURE

2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 :		
CODE F352650E F354700E	ARTICLE EPOXY PURE EPOXY PURE	CODE À BARRES 3336600186309 3336600186316

3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :

Utilisation prévue	Cheville chimique pour scellements de barres d'armatures rapportées à haute adhérence										
Mesures	Ø8	Ø10	Ø12	Ø14	Ø16	Ø20	Ø25	Ø28	Ø32		
lv [mm]	min	selon EN 1992-1-1 et RAPPORT TECHNIQUE TR023									
	max	700	900	1100	1300	1400	1800	2200	2500	2500	
Type et résistance du support	Béton de poids normal, classe de résistance de C12/15 minimum à C50/60 maximum conformément à la norme EN 206-1.										
Condition du matériau de base	Béton fissuré et non fissuré.										
Matériau métallique de l'ancrage et condition d'exposition environnementale correspondante	Barres d'armature droites aux caractéristiques de la catégorie B ou C conformément à l'annexe C de la norme EN 1992-1-1 tableaux C1 et C2N. Classes d'exposition X0 à XA selon EN 206-1.										
Type de charge	Charge statique et quasi statique. La fatigue, les charges dynamiques et sismiques ainsi que la résistance au feu ne sont pas couvertes par les performances.										
Température de service	de -40 °C à +80 °C (température max. à court terme +80 °C et température max. continue à long terme +50 °C).										
Catégorie d'utilisation	Installation dans du béton sec et humide, mais pas dans des trous inondés. Béton non carbonaté avec une teneur admissible en chlorure de 0,40 % (Cl 0,40) par rapport à la teneur en ciment selon EN 206-1. Installation au plafond autorisée. Forage au marteaux perforateur et à la carotteuse à diamant (système de coupe à sec et humide).										

4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :
DIAGER – Rue Henri Moissan – BP 90149 - 39802 POLIGNY cedex – France – www.diager.com

5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :
Non applicable

6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :
Système 1



7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :
Non applicable

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :
ETA-Danmark A/S a délivré l'ETE-15/0827 sur la base de l'ETAG 001 partie 5 et du RAPPORT TECHNIQUE TR023.
IFBT (n°1109) a effectué :
la détermination du produit type selon des essais de type (y compris l'échantillonnage), des calculs de type, des valeurs déterminées par des tableaux ou une documentation descriptive du produit ; l'inspection initiale de l'établissement de production et du contrôle de la production en usine ; la surveillance, l'évaluation et la vérification continue du contrôle de la production en usine, avec système d'attestation 1 et a délivré le certificat de conformité n°B-1109-CPR-0083-14.

9. Performances déclarées :

SPÉCIFICATION TECHNIQUE HARMONISÉE : ETAG 001 PARTIE 5 – RAPPORT TECHNIQUE TR023									
CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES	PERFORMANCES CONFORMÉMENT À L'ETE-15/0827								
Paramètres d'installation	Ø8	Ø10	Ø12	Ø14	Ø16	Ø20	Ø25	Ø28	Ø32
Ø [mm]	8	10	12	14	16	20	25	28	32
d ₀ [mm]	12	14	16	18	20	25	30	35	40
a [mm]	40 mm ≥ 4 Ø								
C _{min} [mm]	30 + 0,06 l _v ≥ 2·Ø pour Ø < 25 mm 40 + 0,06 l _v ≥ 2·Ø pour Ø ≥ 25 mm (l'enrobage minimum indiqué par la norme EN 1992-1-1 doit cependant être respecté)								
Profondeur d'ancrage	Ø8	Ø10	Ø12	Ø14	Ø16	Ø20	Ø25	Ø28	Ø32
l _{b,min} [mm] en traction	max {0,3 · l _{b,rqd} ; 10 Ø; 100 mm}								
l _{b,min} [mm] en compression	max {0,6 · l _{b,rqd} ; 10 Ø; 100 mm}								
l _{0,min} [mm]	max {0,3 α ₆ l _{b,rqd} ; 15 Ø; 200 mm}								
l _{b,rqd} [mm]	selon EN 1992-1-1 point 8.4.3								
* Valeurs de la contrainte ultime d'adhérence f _{bd} selon EN 1992-1-1 [N/mm ²]* forage au marteau perforateur	C12/15	C16/20	20/25	C25/30	C30/37	C35/45	C40/50	C45/55	C50/60
de Ø8 à Ø28	1,60	2,00	2,30	2,70	3,00	3,40	3,70	4,00	4,30
Ø32	1,60	2,00	2,30	2,70	3,00	3,40	3,70	4,00	4,00
* Valeurs de la contrainte ultime d'adhérence f _{bd} selon EN 1992-1-1 [N/mm ²]* forage à la carotteuse	C12/15	C16/20	20/25	C25/30	C30/37	C35/45	C40/50	C45/55	C50/60
de Ø8 à Ø25	1,60	2,00	2,30	2,70	3,00	3,40	3,70	4,00	4,30
Ø28	1,60	2,00	2,30	2,70	3,00	3,40	3,70	3,70	3,70
Ø32	1,60	2,00	2,30	2,70	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00

* Valeurs valables uniquement pour les bonnes conditions d'adhérence comme décrit dans l'EN 1992-1-1. Pour les autres conditions d'adhérence, multiplier les valeurs par 0,7

SPÉCIFICATION TECHNIQUE HARMONISÉE : ETAG 001 PARTIE 1 PARAGRAPHE 5.2.1	
CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES	PERFORMANCES
Réaction au feu	Dans l'application finale, l'épaisseur de la couche de mortier est d'environ 1 à 2 mm et la plupart des mortiers sont répertoriés en classe A1 conformément à la décision de la CE 96/603/CE. Par conséquent, on peut supposer que le matériau liant (mortier synthétique ou mélange de mortier synthétique et de mortier de ciment) en connexion avec la cheville métallique dans son utilisation finale ne contribue en aucune façon au développement du feu ou à un incendie complètement développé et n'a aucune influence sur le danger lié à la fumée.



SPÉCIFICATION TECHNIQUE HARMONISÉE : ETAG 001 PARTIE 1 PARAGRAPHE 5.2.2 ET RAPPORT TECHNIQUE TR020

CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES

PERFORMANCES

Résistance au feu

NPD

LÉGENDE SYMBOLES

Ø	Diamètre nominal barre à haute adhérence
d ₀	Diamètre de perçage
lv	Profondeur d'ancrage effective
a	Entraxe net minimum entre deux barres d'armature rapportées
C _{min}	Enrobage minimum
l _{b,min}	Profondeur minimum d'ancrage des barres
l _{0,min}	Profondeur minimum de superposition des barres
l _{b,rqd}	Longueur d'ancrage de base requise
NPD	Performances non déclarées

Règlement REACH n°1907/2006

Cher client,

Nous vous informons que notre société, au sein de la chaîne d'approvisionnement du règlement REACH, est considérée comme utilisateur en aval de substances et mélanges.

Concernant le produit défini au point 1, nous vous confirmons qu'il ne contient pas de substances classées comme SVHC selon la liste publiée à l'adresse suivante :

http://echa.europa.eu/chem_data/candidate_list_table_en.asp.

La fiche de sécurité du produit peut être téléchargée depuis notre site internet <http://www.diager.com/documentation.html>

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4. Signé pour le fabricant et en son nom par :

Nom et fonction	Date et lieu de délivrance	Signature
François Defougères Président Directeur général	Poligny – France 08.04.2016	